

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2021 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un et le trente du mois d'août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absente ayant donné procuration : 1 - Christine ROURE à Philippe ROUX

Secrétaire de séance : Philippe FARJON

En début de séance, le compte rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/OBJET : Tarifs cantine et garderie au 1^{er} septembre 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société PLEIN SUD RESTAURATION va appliquer une hausse de tarif sur les repas livrés à la rentrée 2021 : le prix de repas passera de 3.16 € HT (3.33 € TTC) à 3.21 € HT (3.39 € TTC).

Il convient donc de délibérer pour définir les tarifs applicables à la rentrée 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide, compte tenu du contexte sanitaire actuel et afin de ne pas pénaliser les familles, de ne pas répercuter la hausse sur le prix du repas facturé. Le prix du repas est maintenu à 3.70 € ;
- décide, pour une meilleure gestion du service de restauration scolaire, de porter le prix du repas au tarif majoré (réservations hors délais) à 7.40 € au lieu de 5 € (en cas de force majeure avérée et sur justificatif, le tarif pourra exceptionnellement être maintenu à 3.70 €) ;
- dit que le règlement du service de restauration scolaire sera modifié en ce sens ;
- décide de maintenir la tranche horaire de garderie à 0.56 €.

2/OBJET : TFPB – Exonération en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire explique que par délibération en date du 23 juin 1992, la commune a supprimé l'exonération de droit de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, etc.

La loi de finances pour 2020 a modifié l'article 1383 du code général des impôts. Dans sa nouvelle rédaction, il précise que :

- Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

La commune peut, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération prévue au premier alinéa du présent à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable. La délibération peut toutefois limiter cette exonération uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Pour les locaux d'habitation achevés après le 01/01/2021, la délibération prise antérieurement par la collectivité devient caduque.

Pour ces locaux, l'exonération de deux ans de TFB sera totale sauf délibération de la collectivité pour en limiter l'exonération.

Le Maire précise que cette délibération pourra ultérieurement être modifiée pour :

- ne plus faire application de la limitation de l'exonération,
- modifier le taux de la limitation de l'exonération.

Suite à l'exposé du Maire, Serge SCOTTO DI VETTIMO rajoute que :

- les ressources de la commune sont déjà amoindries en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation ;

- les propositions d'exonérations possibles ne sont pas justes car elles ne tiennent pas compte du revenu imposable des foyers.

Le Conseil Municipal, à la majorité : 20 voix pour et 3 abstentions (J. P. GIMON, M. MARION et S. SCOTTO DI VETTIMO), décide :

➤ de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à **50 % de la base imposable pour tous les immeubles à usage d'habitation.**

3/OBJET : Autorisations spéciales d'absence

L'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. La loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant notamment les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Le Comité Technique du CDG07 (Centre de Gestion de l'Ardèche) a adopté, en séance du 14 janvier dernier des propositions concernant le régime des absences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ décide de suivre les propositions du CDG07 à compter du 1^{er} septembre 2021.

4/OBJET : Avis sur la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme d'Aubenas

La commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon, en tant que personne publique associée, a été destinataire du dossier de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aubenas. Le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette modification.

Sébastien MATHON énumère les principales modifications apportées. Celles-ci n'impactent pas directement la commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ donne un avis favorable à la modification simplifiée n° 3 du PLU d'Aubenas.

5/OBJET : Rapport d'activités 2020 du service public de prévention des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2020 de la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'AUBENAS).

Ce rapport retrace le territoire desservi et les déchets pris en charge par les services, la prévention des déchets, l'organisation de la collecte, la fréquence, le bilan, les déchets collectés en collecte séparée, l'emploi, les indicateurs économiques et financiers, etc.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui reste à disposition du public au secrétariat de Mairie.

Patrick CORTIAL rajoute qu'il faut défendre la collecte en porte à porte et éviter, dans la mesure du possible, les points de regroupement.

Jean-Paul GIMON s'interroge sur le fait que certaines communes bénéficient de 2 collectes hebdomadaires (ex. Lavilledieu) et souligne que la commune d'Aubenas a mis en place des points de collecte souterrains.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **DIA** : (Déclarations d'Intention d'Aliéner)

10 dossiers reçus en Mairie et à transmettre à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas). Pas de préemption par la commune.

➤ Les travaux de rénovation des 2 courts de tennis devraient débuter au mois d'octobre 2021 (2 mois de travaux environ). Ils seront réalisés par la société LAQUET Tennis. Le terrassement sera confié à

l'entreprise SATP. Le remblai sera conservé pour le futur city-stade. La haie de sapins présente sur le site sera arrachée et le club de TENNIS se chargera de réaliser le mur d'entraînement.

- Une réunion sera organisée pour définir l'emplacement du futur city-stade.
- L'Avant-Projet Sommaire pour la réalisation du stade synthétique a été reçu en Mairie. Les subventions espérées pour cette opération pourraient s'élever entre 60 % et 80 %. Si les financements sont acquis, les travaux pourraient débiter à la fin du premier semestre 2022 pour se terminer en 2023.
- Le Maire communique à l'assemblée les chiffres clefs de la sécurité routière sur le département de l'Ardèche. Philippe COMPERE est nommé « référent sécurité routière » pour la commune.
- Un protocole a été signé entre le SEBA et LECLERC pour la végétalisation de la voie verte le long du centre LECLERC. Sonia ROBERT dit qu'il serait souhaitable qu'un mur anti-bruit soit construit à l'arrière du centre LECLERC afin de réduire les nuisances causées par les camions de livraison, surtout pendant la période estivale.
- Compte tenu du nombre croissant d'électeurs, il est proposé la création d'un troisième bureau de vote. Les trois bureaux seraient centralisés à l'espace Maurice Champel. Patrick CORTIAL présente à l'assemblée le découpage retenu.
Le Maire rajoute que les élections présidentielles sont prévues les 10 et 24 avril prochains. Les élections législatives devraient suivre, les 12 et 19 juin 2020 (dates à confirmer).
- Deux enquêtes publiques pour l'aliénation de 2 portions de chemins ruraux, quartier la Vernade et quartier les Chiffaux, se dérouleront du 6 au 22 septembre 2021. Les dossiers et les registres d'enquête pour recueillir les observations du public sont à disposition au secrétariat de Mairie.
- La cellule débroussaillage du SDIS intervient actuellement sur la commune afin de recenser les propriétés soumises à l'obligation de débroussaillage. En cas de défaillance des propriétaires, un courrier leur sera envoyé par la Mairie afin de leur rappeler les obligations en matière de débroussaillage.
- Les services de la Préfecture nous ont informés que la posture VIGIPIRATE maintenue au niveau "Sécurité renforcée - risque attentat", est renforcée à compter du 1er septembre 2021 par la réactivation des mesures relatives à la restriction des activités aux abords des installations et bâtiments désignés comme cibles potentielles.

INTERVENTIONS DES ELUS

- Patrick CORTIAL : L'entreprise SATP va effectuer les travaux de voirie prévus au budget (chemin de la Brugière, chemin de la Ribeyrasse, chemin du Bosquet). Les « emplois » seront réalisés ultérieurement.
Le goudronnage de la place de l'ancienne école (route d'Alès) interviendra lorsque le réseau d'eaux pluviales sera créé, en passant par l'école privée et jusqu'à la route de la cave coopérative (travaux réalisés en partenariat avec l'école Saint-Joseph).
Le Comité d'Animations Stéphanois a annulé le forum des associations prévu le 4 septembre prochain (peu d'inscriptions en raison de la crise sanitaire). Une castagnade et un marché de Noël sont prévus sur la place du Village au mois de novembre.
- Bernadette PERRIER : 219 élèves sont attendus à l'école publique Les Champs pour la rentrée des classes du 2 septembre 2021.
Le personnel communal affecté à l'école a été convié à une réunion de préparation de la rentrée scolaire le 27 août dernier.
Une classe virtuelle est organisée le 31 août par M. GROS, inspecteur d'académie de l'Ardèche, sur le protocole sanitaire à mettre en place à la rentrée (protocole classé niveau 2).
Un rendez-vous est fixé avec Marlène CHIFFLET, la nouvelle directrice de l'école Saint-Joseph, afin de faire connaissance.

Dans le cadre du CCAS, les personnes vulnérables ont été contactées individuellement par téléphone le 11 août dernier pour prendre quelques nouvelles en cette période de fortes chaleurs. Ces appels sont toujours très appréciés.

➤ Alain JABRY : L'entreprise CMV a été retenue pour le remplacement des fenêtres d'une partie de l'école. Les autres devis reçus ne correspondaient pas aux normes imposées par le SDE07 pour pouvoir bénéficier des subventions. Les travaux seront peut-être réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

Il rappelle aux élus de ne pas hésiter à contacter le secrétariat de Mairie pour signaler les lampes d'éclairage public en panne. Une visite de nuit sera programmée avec Jean-Marie ALLIX pour recenser les points d'éclairage défectueux et repérer les points noirs à améliorer. Trois lampes vont être changées sur le rond-point des Moulines.

Le groupe de travail sur le Plan Communal de Sauvegarde sera réuni prochainement pour avancer sur ce dossier. Serge SCOTTO DI VETTIMO rajoute qu'une présentation sera faite aux élus avant la fin de l'année.

➤ Marie-France MARTIN : En raison de la période estivale, peu de réunions à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas).

Le montant du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) à répartir pour le territoire de la CCBA va diminuer pour cette année 2021.

Le PIJ itinérant (Point d'Informations Jeunesse) va reprendre ses permanences. Il sera présent sur la commune le mercredi 8 septembre à 14 h 00 à l'ancien stade.

➤ Jean-Paul GIMON : Dans la traversée du Village, un bac à fleurs à gauche à l'intersection avec la route de la Cave Coopérative gêne la visibilité.

L'entretien de certains talus n'est pas correctement effectué. Patrick CORTIAL précise que l'épareuse doit faire un deuxième passage et que les employés communaux interviendront sur les endroits difficilement accessibles. Dans le cadre des futurs jeux olympiques PARIS 2024, une enveloppe va être débloquée pour la création de services civiques pour la promotion du sport à l'école. Il serait intéressant que la commune se renseigne sur ce dispositif.

Il demande ensuite si l'étude sur le plan de circulation du village a été réalisée. Le Maire répond qu'un comptage des véhicules a été fait au mois d'avril dernier et que nous allons continuer à travailler sur ce dossier.

➤ Martine MARION : Elle demande qui est compétent en matière de route départementale car de nombreux accidents sont constatés sur la RD579, notamment au niveau d'un virage au Serre de Nugues.

Patrick CORTIAL dit que les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) sont compétents en la matière. Un courrier leur sera envoyé pour les sensibiliser sur ce point.

➤ Serge SCOTTO DI VETTIMO : Il constate une augmentation de la circulation sur les points noirs déjà recensés, à savoir : route du vieux stade, chemin de la Mûre et vers l'Eglise. Ce flux de véhicules est dangereux pour les piétons. Il conviendrait donc de créer une « commission sécurité » pour travailler sur ce point afin de trouver des solutions pérennes pour limiter et sécuriser la circulation. Le Maire rajoute qu'un contact a été pris avec le responsable de la sécurité routière du Département afin de lui signaler que les GPS font passer les véhicules sur cette zone.

Serge SCOTTO DI VETTIMO rajoute ensuite que les fientes des étourneaux sur le parvis de l'Eglise dégagent une odeur nauséabonde et qu'il faut veiller au nettoyage régulier de cette zone.

➤ Philippe COMPERE : Il faudrait prendre l'attache des services de police pour leur demander d'effectuer des patrouilles régulières au niveau du Village.

➤ Philippe FARJON demande si des incivilités sont constatées sur la commune.

Le Maire répond que plusieurs vitres d'abris bus ont été cassées, les champignons en bois sur un rond-point ont été dérobés et des panneaux de signalisation endommagés.

Martine MARION dit que la population devrait être informée de ces agissements.

➤ Alain BOUDON : Dans le cadre du SIAE, renouvellement de conduites d'eau potable sur la commune de Saint Etienne de Fontbellon et Saint-Sernin. Des travaux seront effectués à l'automne sur les conduites AEP de l'Eglise jusqu'au chemin de la Mûre.

Depuis le 24 août, le biogaz produit par le digesteur de la Station d'Epuration du Bourdary est injecté dans le réseau GRDF.

- Pascale LIOUTIER : un acousticien est intervenu à la salle culturelle afin de trouver des solutions pour l'optimisation de l'utilisation de cet espace qui présente une mauvaise qualité acoustique.
Une réunion sera organisée cet automne pour travailler sur le fleurissement de la commune.
Une partie du travail de Nalira (stagiaire patrimoine) sera reprise dans le cadre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- Dominique CADET : La commission communication va travailler sur l'édition du «Trait d'union n° 4 ».
Une mise à jour proposée par Réseau des Communes sera installée afin de moderniser le site internet de la Mairie.
Un livret sera édité à l'attention des nouveaux arrivants sur la commune avec des informations pratiques.
- Sébastien MATHON : L'activité du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) de la CCBA est soutenue. Le nouveau logiciel mis en place est intéressant, mais pas opérationnel à 100 %.
Concernant le PLUi, la collecte d'informations et la mise à jour des emplacements réservés sont en cours. Les techniciens de la CCBA seront reçus mercredi pour travailler sur ce point.
Une communication à destination des habitants sur la nouvelle loi Climat et Résilience sera faite en collaboration avec les services de la CCBA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.


Le Maire
Philippe ROUX